



Section locale 501

No: 828 (Sem.20) Vendredi 14 mai 2010

Délégués(es)

*Lyne
Dessureault
(129)*

*Michel
Rondeau
(29)*

*Guy Lessard
(29)*

*Marc Chaussé
(105-205)*

*Michel
Beaudin(5)*

*Michelle
Clément (14-
114-214)*

*Ronald Dufort
(111))*

*Pierre Gagné
(11)*

*René
Monastesse
(48-148-248
Semaine)*

*Sylvain
Bernard(35)*

*Mathieu
Demers (135-
235)*

*Marc
Petitclerc
(P.A.E)*

*Bureau du
syndicat :
Ext : 3610*

Desjardins

*Caisse
D'économie
Lundi au jeudi
10h30@17h00
Vendredi
10h30@16h00
5705, rue
Sherbrooke Est
253-0610*

Campagne contre le cancer du sein

Dans le cadre de la campagne Rock Détente < Osez donner > pour soutenir le **Cancer du sein**, une boîte à l'entrée de l'usine est à votre disposition pour amasser des soutiens-gorge. Un (1) dollars sera remis à la fondation pour chaque soutien-gorge. Tous les employés sont invités à participer, incluant les hommes qui peuvent apporter ceux de leur conjointe.

Comité uniformités des pratiques :

Hier le 13 mai 2010 une rencontre du comité a eu lieu pour discuter de la problématique des affichages de poste lors de l'ouverture d'une ligne. Voici la procédure qui s'appliquera pour les choix de poste lors d'une ouverture de ligne.

A. Hausse de production- Ouverture de ligne

- Lors d'une ouverture de ligne, les employés désirant changer de poste devront inscrire leur nom sur la feuille prévue à cet effet. Le superviseur rencontrera les employés inscrits par ordre d'ancienneté pour offrir les postes ouverts sur la ligne.

- Suite à ces mouvements de main d'œuvre, les postes restants et les postes ouverts sur les autres lignes seront affichés au bureau du superviseur, tel que prévu au point B.

B. Postes ouverts :

- Les employés inscrivent leur nom sur les postes qui les intéressent. Tous les postes affichés dans l'atelier seront attribués sans tenir compte du quart de travail actuel des employés. L'ancienneté aura préséance pour l'attribution des postes ainsi que pour l'opportunité du changement de quart. Les postes libérés seront affichés et le processus continuera.

- La liste interne pour choix de poste ne servira que pour ceux qui sont inapte temporairement au travail à l'extérieur de l'usine comme CSST, GWL, maternité/parental ou SAAQ. Les employés en arrêt de travail sur la GWL ou la SAAQ qui ont inscrit leur nom devront être aptes à occuper le poste au moment requis.

- Aucun affichage de poste ne se fera pendant la période estivale, du 15 mai au 15 septembre.

Nous espérons que cette pratique améliorera l'attribution des postes lors d'une ouverture de ligne dans un délai raisonnable. Pratiques à l'essai, sujets à changements suite à une rencontre du comité.

Le comité d'uniformités des pratiques a travaillé sur trois (3) autres points :

1. Demande de mutation

- Les demandes de mutation doivent être remises au service des ressources humaines au plus tard le mardi 17h pour être pris en compte la semaine suivante. Les demandes déposées après ce délai seront en vigueur 2 semaines plus tard.

2. Offres de semaines de congé lors de baisse de production

- La compagnie pourra offrir, lorsque possible, des semaines de congé. Les employés intéressés pourront inscrire leur nom sur une feuille affichée à cet effet. Il y aura une liste de nom pour chacun des quarts de travail. Le nombre de semaine à offrir sur chacun des quarts de travail sera déterminé au prorata du nombre d'employés par quart. Les congés seront accordés selon l'ancienneté sur chacun des quarts de travail respectif.

- En autant que possible, les employés pourront utiliser leurs vacances restantes. Sinon, les semaines de congé seront sans solde.

- La compagnie se réserve le droit de refuser un congé à un employé en particulier en fonction des besoins des opérations.

Pratiques à l'essai, sujets à changements suite à une rencontre du comité.

Rappel important CSST

Lorsque vous faite une déclaration d'accident de travail voici la marche à suivre :

- Nous vous suggérons de remplir votre demande avec votre représentant en prévention ou de vous présenter au bureau du syndicat.
- Vous devez apporter tous vos papiers médicaux et toutes lettres positives ou négatives reçues de la CSST au bureau du syndicat dès réception des papiers, ceci dans le but de pouvoir suivre le dossier adéquatement dans le but de s'assurer que les délais de contestations s'il y a lieu seront respectés

Départ à la retraite :

Nous tenons à souligner le départ de M. Yves Alarie après 32 ans de service ainsi qu'à M. Alain Lamy, 30 ans de service. Nous leur souhaitons une longue et heureuse retraite.